

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	19	
Date de la convocation : 25 juin 2025			<u>Présents :</u> Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL.
Date d'affichage : 25 juin 2025			<u>Présents par procuration :</u> Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER
Vote : Pour : 19			<u>Absent :</u> Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE.
Contre : 0			<u>Secrétaire de Séance :</u> Pierrick ROCHE
Abstention : 0			

OBJET : Aménagement d'une aire de jeux inclusive au Centre Léon Boyer

Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif « Aménager et équiper une aire de jeux inclusive »

La Ville de Murat souhaite développer les lieux de rencontre pour les familles, la commission cadre de vie a sélectionné le nouveau jardin du Centre Léon Boyer pour profiter agrémente ce lieu « jeunesse » avec la micro-crèche, la médiathèque, le cinéma et l'école de musique.

La Ville de Murat souhaite que cette aire soit inclusive pour prendre en compte les enfants en situation de handicap dès le début du projet d'aménagement, avec une attention particulière pour le handicap moteur ; L'objectif est que les enfants puissent jouer ensemble dans une aire dédiée et accessible à tous.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_051_2025-DE
A G E D I

Les modules de jeux proposés sont les suivants :

- Un portique avec un « nid d'oiseaux »
- Un carrousel/tourniquet accessible aux fauteuils roulants
- Un jeu ressort double et accessible
- Une table d'échec accessible aux fauteuils roulants
- Une structure multi-jeux

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE le projet de création d'une aire de jeux inclusive dans le jardin du Centre Léon Boyer comme décrit ci-dessus et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention de 15 000.00 € dans la limite de 50% des dépenses éligibles auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Aménager et équiper une aire de jeux inclusive »

DIT QUE l'opération est prévue au premier trimestre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

 P.R

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_051_2025-DE

A G E D I